



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 juin 2022



Le calendrier scolaire : le serpent de mer de l'Éducation nationale

Tous les ans, les parents répètent la même rengaine ! La machine Éducation nationale s'arrête tout simplement avec les examens du collège et du lycée.... Comme si tous les collégiens et tous les lycéens devaient subir le même rythme que les candidats du brevet et du baccalauréat. Depuis des années, la FCPE dénonce une rupture du service public ! et pourtant rien de change...

Et l'année qui se termine un 7 juillet n'est qu'une information théorique sur le site du ministère car en réalité, depuis le 15 juin pour les lycéens et le 22 juin pour tous les collégiens, les cours sont terminés !

Au bas mot, ce sont donc 3 ou 4 semaines de cours qui manquent dans l'emploi du temps des élèves du secondaire. Cela signifie que les programmes doivent être terminés en 32 semaines et non en 36 semaines ; cela signifie moins de temps pour expliquer à tous élèves ; cela signifie moins de temps pour faire des exercices et pour donner du sens aux apprentissages.

La FCPE demande une reconquête effective du mois de juin depuis plus de 20 ans. Autrement dit, que le mois de juin redevienne un mois de cours comme les autres et ne fasse plus partie des mois de vacances d'été comme cela est le cas pour la plupart des élèves du secondaire.

Le calendrier 2022-2023 confirme une fois de plus l'analyse de la FCPE. En plus d'avoir un mois de juin qui sera amputé lui aussi dans les faits, le calendrier de l'année qui s'annonce a été dicté par les Championnats mondiaux de ski avec un non-respect manifeste de l'alternance 7/2 (sept semaines de cours, deux semaines de vacances).

Pour caler les vacances de février avec les lobbys habituels, celles-ci ont été prévues seulement 5 semaines après les vacances de fin d'année pour la zone A, 6 semaines pour la zone B et 7 semaines pour la zone C.

Ces deux périodes raccourcies, les élèves de la zone A le paieront « plein pot » entre les vacances de printemps et celles d'été, puisqu'ils devront tenir pendant 11 semaines, quand la zone C, quant à elle, aura 9 semaines entre les deux même périodes...

La FCPE le répète une fois de plus : quand cessera-t-on de faire passer les intérêts des adultes avant les besoins des enfants de l'école de la République ?

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)